



## Bulletin spécial - Élections municipales 2026

Nous attirons votre attention sur le fait que les élections municipales 2026 sont organisées sur plusieurs dimanches, contrairement aux élections municipales précédentes.

Le bulletin de vote a changé : il est impératif de cocher les cases des candidat·e·s pour lesquels vous souhaitez voter. Vous pouvez ajouter des noms manuscrits, mais **ne dépassez pas 5 voix (5 coches)**, **faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul**. Veuillez suivre attentivement les instructions figurant sur le matériel de vote.

Les élections se tiennent selon le système majoritaire à deux tours : majorité absolue au premier tour (plus de 50 % des suffrages) et majorité relative au second tour (le plus de suffrages).

Nous restons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

## Calendrier

### Dimanche 8 mars 2026 - Élection de la Municipalité (1<sup>er</sup> tour)

Quatre candidat·e·s se présentent sur la liste **Entente Ferreyroise** : **Alain Viret, Maria Welham Ruiters, Eric Baatard et Maria-Pia Dubey**. Le bulletin de vote mentionne Dubey Maria, mais il s'agit bien de la même personne.

**Les résultats seront proclamés devant le bâtiment communal aux alentours de 13h00 et affichés au pilier public.**

Si les cinq sièges sont pourvus au premier tour, il n'y aura pas de second tour.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, un second tour aura lieu le 29 mars 2026.

## **Dimanche 29 mars 2026 - Élection de la Municipalité (2<sup>ème</sup> tour éventuel)**

Les candidatures pour le second tour devront être déposées auprès du greffe au plus tard jusqu'au **10 mars 2026 à 12h00 précises**.

Peuvent se porter candidat·e·s les personnes majeures, suisses ou étrangères disposant du droit de vote communal.

Lorsque le nombre de candidat·e·s régulièrement inscrit·e·s est égal ou inférieur au nombre de sièges restant à pourvoir, ils ou elles seront élu·e·s tacitement.

Si le nombre de candidat·e·s est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, celles ou ceux ayant reçu des voix seront élu·e·s dans l'ordre descendant du nombre de suffrages obtenus et selon le nombre de sièges à pourvoir (majorité relative).

## **Dimanche 26 avril 2026 - Élection du Syndic ou de la Syndique (1<sup>er</sup> tour)**

La majorité absolue est requise. L'élection est tacite en cas de candidature unique.

## **Dimanche 17 mai 2026 - Élection du Syndic ou de la Syndique (2<sup>ème</sup> tour éventuel)**

Sera organisé si aucun·e candidat·e n'est élu·e au premier tour.

**L'installation des nouvelles autorités (Municipalité et Conseil général) pour la législature 2026–2031 par M. le Préfet aura lieu le mardi 19 mai 2026 à 19h30, à la salle du Conseil général.**

De plus amples informations suivront.